Tadeusz Rutowski

Y a-t-il des preuves de l'existence de Dieu?

Collectanea Theologica 45/Fasciculus specialis, 15-24

1975

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.



Collectanea Theologica 45 (1975) fasc. specialis

TADEUSZ RUTOWSKI, PŁOCK

Y A-T-IL DES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU?

La question qui nous intéresse, à savoir: y a-t-il des preuves de l'existence de Dieu? appelle une décision tranchée et la réponse peut donc, par conséquent, être soit positive soit négative¹. Elle dépend de la façon dont le terme "preuve" est entendu. Son interprétation courante diffère souvent de l'interprétation scientifique, et même dans le domaine scientifique le terme "preuve" s'avère avoir plusieurs sens. Le professeur T. Czeżowski par exemple indique trois significations de ce terme: psychologique, logique et juridique. Dans un de ses ouvrages il écrit:

"Au sens psychologique est preuve l'ensemble d'énoncés soit oraux soit écrits, dont le but est d'éveiller chez une personne compétente une conviction fondée de la vérité de la thèse à prouver. L'activité qui l'accompagne s'appelle argumentation et les maillons consécutifs s'appellent arguments".

"Au sens logique est preuve l'ensemble de propositions composé d'une proposition à prouver et d'autres propositions (prémisses) auxquelles la première est liée par des relations de conclusion et desquelles — comme des prémisses — elle se laisse déduire".

Le terme preuve est également utilisé au figuré juridique, lié au sens psychologique, comme dénominations: a) d'un document dont le contenu constitue un argument en faveur de la thèse à prouver (p. ex. la carte d'identité, qui est un document qui sert à identifier l'individu, c'est-à-dire à prouver qu'il est en effet celui pour qui il veut passer; de même le titre de propriété est un document dont le contenu constitue un argument prouvant que le titulaire a le droit de propriété); b) de l'objet dont la description sert par exemple, à prouver la faute de l'accusé dans un procès pénal (pièce à conviction)².

Dans les réflexions suivantes, nous ferons abstraction des interprétations

¹ Il v a encore la troisième possibilité (réponse): "Nous ne le savons pas".

² T. Czeżowski, Filozofia na rozdrożu, Warszawa 1965, pp. 97-98.

juridiques et courantes du terme, ne retenant que ses acceptions logiques et psychologiques.

Pourtant, pour donner une réponse à la question initiale — y a-t-il des preuves de l'existence de Dieu — il faut analyser des systèmes des propositions que l'on appelle "preuves de l'existence de Dieu". Nous savons que les "preuves" de l'existence de Dieu relèvent en principe du domaine de la philosophie appelée "théodicée". Il s'agit donc d'examiner les méthodes de vérification utilisées dans la théodicée, afin de pouvoir décider si nous avons affaire à des raisonnements déductifs ou réductifs, à des preuves, ou encore à d'autres types de raisonnement.

Dans la littérature moderne consacrée à ces problèmes, l'on souligne l'absence de moyens méthodiquement homogènes dans les méthodes de vérification de l'existence de Dieu³. L'on suggère l'existence d'au moins deux méthodes différentes d'une approche philosophique, aboutissant à l'assertion de Son existence⁴. La première, propre à la philosophie classique de l'être (la métaphysique) et la seconde applicable dans le domaine de ce qu'on appelle la théodicée réductive, construite à la manière de la philosophie dite "scientifique", "inductive" ou "scientiste".

L'existence de deux domaines scientifiques méthodologiquement différents qui vérifient l'existence de Dieu nous conduit donc à examiner — dans le cadre de chacun d'eux — le problème qui nous intéresse. Seront donc discutées dans deux parties différentes de cet article d'une part les méthodes de vérification de l'existence de Dieu propres à la philosophie de l'être et de l'autre celles propres à la théodicée réductive. Ensuite, nous nous occuperons des catégories de raisonnement, avant de nous attaquer finalement à la solution des problèmes contenus dans les questions suivantes:

- 1. Y a-t-il des preuves logiques ou psychologiques de l'existence de Dieu dans la philosophie de l'être?
 - 2. De telles preuves existent-elles dans la théodicée réductive?

Bien-fondé de l'existence de Dieu dans la philosophie de l'être

Nous savons que la philosophie de l'être n'est pas en principe une science de Dieu. Elle ne se pose pas, au départ, la question: Dieu existe-t-il? En outre, le but qu'elle vise n'est pas de démontrer son existence. Le plus souvent, la philosophie de l'être est définie comme une science qui s'occupe de l'être, c'est-à-dire de tout ce qui existe réellement (et de cela seulement), comme une science qui cherche à établir des lois générales pour toute la réalité, ainsi qu'à expliquer ce qui existe objectivement⁵.

³ Cf. S. Kamiński, Z. J. Zdybicka, *Poznawalność istnienia Boga*, in: O Bogu i człowieku, Warszawa 1968, pp. 57—103.

⁴ B. Bejze, Wśród głównych zagadnień filozofii Boga, in: O Bogu i człowieku, t. 2, Warszawa 1969, pp. 11—78; T. Rutowski, Teodycea i filozofia bytu w seminariach duchownych, Studia Philosophiae Christianae 7 (1971) n° 1, pp. 309—317.

Le point de départ de cette science est constitué par des propositions existentielles du type "A" existe. Leur vérité est garantie par la connaissance directe, à l'aide de laquelle nous constatons que nous existons et qu'en de-hors de nous existent différents objets. La constatation directe de l'existence de différents objets — et cela d'objets inconsistants, qui apparaissent et disparaissent — constitue la donnée de départ de la réflexion philosophique. Le philosophe de l'être se pose la question: y a-t-il des lois générales qui gouvernent toute la réalité existante? et, dans le cas affirmatif, quelles sont ces lois? Peut-on, à la lumière de ces lois, expliquer de façon finale l'existence des êtres et leur mutabilité?

Afin de répondre à ces questions, le philosophe essaie d'élaborer la notion de l'être en tant qu'être, c'est-à-dire une notion suffisamment générale pour que son contenu puisse être constaté de façon positive, pour tout ce qui existe réellement et pour cela seulement. Une telle notion est rejointe à travers une analyse des propositions existentielles, par la recherche des éléments communs à tous les êtres, c'est-à-dire des éléments que l'on retrouve dans tous les êtres ayant une existence réelle et exclusivement dans de tels êtres. Ce processus, que l'on appelle "séparation métaphysique", ne fait que constater que dans tout ce qui existe réellement il y a deux éléments: existence et essence. L'existence est un élément qui se reproduit proportionnellement dans chaque être, tandis que l'essence, en tant que contenu défini et ensemble de traits caractéristiques, peut être différente pour chaque objet. L'existence est un élément différent de l'essence, car il ne faut pas être en bois pour exister, êtant donné qu'il existe des objets qui ne sont pas en bois; il ne faut pas être en fer pour exister, étant donné qu'il existe des objets nonferreux; il ne faut pas être homme pour exister, étant donné qu'il n'existe pas que des hommes. La réalité est donc constituée par deux éléments: essence et existence. La notion de l'être, par conséquent, en tant qu'être est définie comme l'essence qui a une existence réelle.

Le philosophe de l'être, disposant de cette notion la plus générale pour tous les êtres, et dont la réalité est garantie par des propositions existentielles qui se montrent au point de départ, commence à chercher les lois les plus générales possibles gouvernant toute la réalité. Il y arrive en analysant la notion de l'être en tant qu'être. Il constate: "Tout être a une essence et une existence", soit "tout être est un être" (principe d'identité); ensuite il constate qu'il n'est point d'êtres qui n'aient pas d'essence ou d'existence, donc: "Il n'est pas vrai que l'être est un non-être" (principe de la non-contradiction). Par cette méthode analytique il arrive également à connaître d'autres lois gouvernant la réalité tout entière, des lois dites "principes premiers". Le principe d'identité et le principe de non-contradiction mis à part, l'on peut y encore ajouter le principe du tiers exclu, ou le principe de la rai-

⁵ L'Edition "Znak", en Pologne, a édité le livre populaire et scientifique qui avec beaucoup de précision présente l'ensemble de la philosophie de l'être. Cf. A. Stępień, W prowadzenie do metafizyki, Kraków 1964.

^{2 -} Collectanea Theologica

son suffisante. Selon ce dernier principe, "tout ce qui existe a une raison d'exister, soit en lui-même soit dans un autre être".

Ces lois générales, régissant toute la réalité, sont des propositions analytiques, donc nécessaires (il suffit, pour les accepter, de procéder à une analyse de la notion de l'être) et en même temps réelles (relatives à la réalité transcendante), car la notion de l'être en tant qu'être n'a pa été construite librement, mais par suite d'une analyse des propositions existentielles directement données.

Les lois relatives à la réalité tout entière étant ainsi découvertes, l'on se demande comment expliquer à la lumière de ces lois, l'exstence d'êtres variés et capables de changement. L'analyse de l'inconsistance nous fait découvrir que les êtres inconsistants existent, mais que la raison de leur existence ne se trouve pas en eux-mêmes, puisque cette existence se perd. Nous appellons accidentels les êtres dont l'existence n'est pas obligatoire, par opposition à l'être éventuel, dont la raison d'exister se trouverait en lui-même, qui done devrait exister et qui, pour cette même raison, serait nommé l'Etre Nécessaire. La philosophie de l'être, en utilisant le principe de la raison suffisante et avec la terminologie que nous venons d'introduire, accepte le principe de causalité métaphysique que l'on peut formuler de la façon suivante: "Si l'être accidentel existe, l'être nécessaire existe également". Par conséquent, puisque les êtres accidentels existent (car il existe des êtres inconsistants)7, l'Etre Nécessaire existe — raison d'existence de toute la réalité.

L'analyse de la notion de l'Etre Nécessaire est l'étape suivante. Elle permet de découvrir ses qualités. Il s'avère immuable (inconsistant, il serait accidentel), unique, hors du temps et de l'espace (le temps étant l'essence du mouvement, de l'inconsistance). Il est immatériel^g. En tant qu'Etre Nécessaire, étant la raison d'être de toute la réalité, il est la Cause Première du monde inconsistant, matériel, et en tant qu'être spirituel, il a de l'Intellect et le Libre Arbitre. Sa façon d'exister diffère totalement de celle des êtres matériels qui, elle, n'est pas obligatoire, tandis que l'Etre Nécessaire, ayant en Lui-même sa raison d'être, ne peut pas ne pas exister, ni avoir de commencement. Il s'avère donc que l'Etre Nécessaire à l'existence duquel on arrive dans le domaine de la philosophie de l'être, a des qualités que l'on attribue à Dieu. Or, bien que la philosophie classique de l'être n'envi-

⁶ On peut trouver les données plus précises de la formation des premiers principes dans le livre cité de Stepien ou dans l'article: T. Rutowski, Czy tak zwane pierwsze zasady tomistycznej filozofii bytu są naprawdę pierwsze, Studia Philosophiae Christianae 3 (1967) n° 2, pp. 215—229.

⁷ W. Marciszewski, dans l'article: W sprawie konieczności logicznej twierdzeń metafizyki, Roczniki Filozoficzne 7 (1959) nº 1, pp. 73—88, justifie les thèses suivantes: a) si l'être est capable de changement, c'est accidentel, b) si deux êtres différents existent, au moins l'un d'eux est accidentel.

⁸ Le matérialisme dialectique par matière comprend tout ce qui existe objectivement, qui est capable de changement et qui existe dans le temps et l'éspace. Or, L'Etre Nécessaire n'est pas capable de changement et existe hors du temps et de l'espace. C'est pourquoi Il est immatériel.

sage point de fonder l'existence de Dieu, mais seulement d'expliquer, de façon définitive, l'existence du monde, on arrive en procédant à une telle explication à affirmer l'existence de l'Etre Nécessaire — de Dieu — en tant que raison d'existence de la réalité tout entière.

Bien-fondé de l'existence de Dieu dans la théodicée réductive

La question fondamentale pour ce genre de la philosophie est celle-ci: Dieu existe-t-il? En d'autres mots: Quelles sont les raisons favorables à l'existence de Dieu, et quelles sont les raisons contraires?

On détermine tout d'abord ce que l'on veut dire en disant "Dieu". Car il ne suffit pas d'affirmer: "On reconnaît l'existence de Dieu; ce qui est important c'est de déterminer quel est le Dieu que je reconnais, quels sont les attributs que j'associe à ce Dieu. En général, conformément à l'intelligence courante, l'on admet que par le mot "Dieu", il faut comprendre: créateur de l'univers, être parfait, éternel, spirituel, raisonnable, libre et tout-puissant, ainsi que juge juste qui récompense le bien et punit le mal.

Ensuite, on donne les raisons favorables à l'existence de cet Etre Parfait, Créateur du monde, Juge Juste. Le plus souvent, ces argumentations suivent les schémas suivants:

- 1. Si Dieu est le créateur du monde, ce monde a connu un début. Il y a des raisons naturelles (deuxième principe de la thermodynamique, allongement d'ondes-lumière arrivant sur terre de galaxies éloignées) qui témoignent du commencement dans le temps de ce monde⁹. L'affirmation de l'existence de Dieu est donc confirmée par la connaissance de la nature.
- 2. Si Dieu est le juge juste qui récompense le bien et punit le mal, il y a des lois morales permanentes. Nous appelons bien leur application fidèle par l'homme, et mal la vie qui n'est pas conforme à ces lois. En fait, de telles lois existent et leur existence est donc une raison indirecte de l'existence de Dieu.
- 3. Si le monde "a été créé" par un Dieu raisonnable, il y a de l'ordre. Or, l'ordre constaté dans le monde (et confirmé par les sciences naturelles), atteste l'existence de Dieu.

D'autres schémas de raisonnement encore se trouvent dans la théodicée. En voila quelques exemples:

a) L'on peut constater que les hommes aspirent au bonheur, c'est-à-dire à un bien à même de satisfaire de façon permanente tous les désirs de l'homme. Sur terre un tel bonheur est irréalisable — ne fût-ce que du simple fait de la mort qui attend tous les hommes. Grâce à l'acceptation de l'existence de Dieu, l'orientation de l'homme vers le bonheur devient compréhensible et pleine de sens.

⁹ Les physiciens considèrent que de monde existe depuis environ 15 milliards d'années.

- b) Il y a sur la terre des hommes religieux. L'on se demande comment expliquer l'existence de la religion. La théorie de l'évolution qui prétend que c'est l'homme lui-même qui a créé les formes religieuses, polythéistes d'abord et monothéistes ensuite, ne correspond pas aux faits et les recherches sur la religiosité de peuples primitifs, par exemple, le prouvent en montrant que le monothéisme précédait le polythéisme. L'acceptation de l'existence de Dieu explique logiquement l'existence de la religion.
- c) Il y a des mystiques, des hommes de races, pays, milieux sociaux différents, qui sont profondément persuadés d'entretenir un contact direct avec Dieu. Les théories qui essayent d'expliquer ceci de façon naturelle s'égarent dans des difficultés insurmontables (véracité des mystiques, devouement, honnêteté, normalité de la psyché). L'acceptation de l'existence de Dieu rend compréhensible le fait de l'existence des mystiques.

Après ces schémas de raisonnement fondant l'existence de Dieu, l'intelligence du problème qui nous intéresse suppose encore nécessairement le rappel d'une classification générale des raisonnements afin de mieux comprendre la signification du terme "preuve".

Classification des raisonnements

Parmi les différentes classifications des raisonnements nous avons choisi, pour nos réflexions, de nous appuyer sur celle que l'on rencontre le plus souvent, présentée d'abord par J. Łukasiewicz et modifiée ensuite par T. Czeżowski. On y distingue quatre types de raisonnement: a) conclusion, b) démonstration, c) vérification, d) explication. Les deux premières sont déductives, les autres réductives.

La conclusion est un raisonnement qui a, au point de départ, des propositions reconnues, sur la base desquelles — conformément aux lois de la logique — on conclut d'autres propositions qui, à leur tour, sont reconnues.

La démonstration est un raisonnement qui a, au point de départ, une proposition non-reconnue "T". Le but de la démonstration est de ne prouver que T. On montre qu'à partir des propositions déjà reconnues on conclut logiquement la proposition T et l'on reconnaît cette proposition.

Logiquement, démontrer l'affirmation T signifie donc montrer que l'affirmation T résulte de l'ensemble de propositions reconnues Z conformément aux règles R. Puisque l'ensemble de propositions reconnues par un individu peut ne pas être reconnu par un autre, toute démonstration est relative et dépend des propositions reconnues par un individu donné.

La vérification est un raisonnement qui a, au point de départ — comme pour la démonstration — une proposition non-reconnue T. L'on demande donc: est-ce que T est vrai? Ensuite on déduit de cette proposition T — conformément aux lois de la logique — les propositions que l'on reconnaît et, sur la base de ces propositions, on rend probable T.

La vérification se déroule donc suivant le schéma: est-ce que T est vrai? Si T est vrai, alors A est vrai. A est vrai, donc aussi probablement T.

L'Explication (nommé parfois clarification) est un raisonnement qui a, au point de départ, une proposition reconnue T. Ensuite, on cherche des propositions Z telles que la proposition T en est la conclusion logique et l'on inclut Z dans les propositions reconnues, quoique non sans risque d'erreur.

Ce raisonnement suit le schéma: T est vrai. Pourqoi T est-il vrai? La proposition T résulte — selon les lois de la logique — des propositions Z. Probablement les propositions Z sont donc vraies.

Peut-on qualifier de "preuves" les méthodes connues pour démontrer l'existence de Dieu?

Y a-t-il dans le domaine de la philosophie de l'être des preuves de l'existence de Dieu, dans l'acception logique du terme?

Dans la présentation de la classification des raisonnements nous avons insisté sur le fait que le but de la démonstration est de prouver la vérité de la proposition T, dans notre cas l'existence de Dieu. Or, au point de départ de la philosophie de l'être un tel but n'est point posé; on demande comment expliquer, de façon définitive, l'existence du monde inconsistant et composé de différents êtres. L'existence de Dieu en tant qu'Etre Nécessaire n'apparaît qu'à la fin du raisonnement, comme explication définitive de la réalité tout entière. Ainsi, dans la philosophie de l'être, le raisonnement démontrant l'existence de Dieu n'est pas la démonstration. Ce raisonnement peut par contre être soit explication, soit conclusion, ces catégories de raisonnement n'ayant qu'un caractère de découverte.

L'existence de l'Etre Nécessaire étant adoptée, dans la philosophie de l'être, comme explication définitive du monde, certains philosophes affirment que le raisonnement qu'on y adopte est un raisonnement réductif, une explication. Ceci n'est pas juste. L'analyse des différentes manières de reconnaissance de thèses dans la philosophie de l'être le démontre. Car nous savons que, au point de départ, il y a des propositions existentielles, que nous analysons de façon directe (sans les démontrer). Ensuite, en analysant ces propositions, l'on arrive à créer la notion de l'être en tant qu'être. Finalement, en analysant cette notion à son tour, on arrive à des affirmations analytiques, dites principes premiers, donc aux principes d'identité, de non-contradiction, de tiers exclu, de raison suffisante, ou bien à la thèse sur l'existence d'êtres accidentels, c'est-à-dire composés d'essence et d'existence. L'étape suivante du raisonnement s'appelle la conclusion déductive. Elle suit le schéma suivant: si les êtres accidentels existent, l'Etre Nécessaire existe. Si les êtres inconsistants existent, les êtres accidentels existent. Les êtres inconsistants existent. Donc l'Etre Nécessaire existe.

¹⁰ Chez J. Łukasiewicz la classification de raisonnement est un peu différente mais nous ne l'envisageons pas.

L'on peut donc dire que la démonstration de l'existence de Dieu (Etre Nécessaire) suit, dans la philosophie de l'être, deux étapes. D'abord on démontre la vérité des principes dits premiers. Ces principes sont des affirmations a n a l y t i q u e s à post e r i o r i, car l'analyse de la notion de l'être suffit pour qu'ils soient reconnus. Ils sont à posteriori car la notion de l'être est construite sur la base des propositions existentielles données dans l'expérience directe. La deuxième phase consiste en un raisonnement qui n'est pas démonstration, mais conclusion déductive. L'existence de Dieu, par conséquent, n'est pas démontrée mais déduite de thèses nécessaires, analytiques à posteriori.

Mais soulignons encore un autre point. Il est possible, dans les mathématiques ou dans la logique, de déduire des thèses premières, des axiomes, d'autres thèses du domaine donné (conclusion). Néanmoins les affirmations mathématiques (p. ex. à l'école secondaire) sont démontrées différemment, notamment en les prouvant. L'on peut procédér de la même façon également dans la philosophie de l'être. Nous pouvons, disposant déjà d'un certain nombre de thèses philosophiques reconnues, poser une question scolaire: démontrez que l'Etre Néccessaire — Dieu existe! Là, on peut apporter les thèses de la philosophie de l'être, qui font inclure à l'existence de l'Etre Nécessaire. Sur le terrain de cette science l'on peut donc présenter — à titre d'exercice — les preuves de l'existence de Dieu. Le schéma d'une telle preuve est le suivant:

Les êtres inconsistants existent.

Si les êtres inconsistants existent, les êtres accidentels existent. Si les êtres accidentels existent, l'Etre Nécessaire — Dieu existe. Donc l'Etre Nécessaire — Dieu existe¹¹.

Donc, bien que, en principe, on ne démontre pas l'existence de Dieu dans la philosophie de l'être, mais on arrive à une conclusion sur lui de façon déductive, l'on peut considérer certains éléments de cette science, au sens logique, comme des preuves de l'existence de Dieu.

Y-a-t-il des preuves de l'existence de Dieu au sens psychologique, dans la philosophie de l'être?

Comme nous l'avons déjà dit au début, est preuve, au sens psychologique, un ensemble d'énoncés (oraux ou écrits) de nature à éveiller dans une personne compétente, la conviction fondée de la vérité de l'affirmation qui est l'objet de la preuve. L'existence de Dieu étant, dans la philosophie de l'être, la conclusion d'affirmations générales et nécessaires sur la réalité (les principes premiers), la réponse à la question ci-dessus doit être affirmative. La philosophie de l'être fournit des preuves — psychologiques — de l'existence de Dieu.

¹¹ T. Kwiatkowski, dans l'article: W sprawie ogólnej struktury formalnej dowodów istnienia Boga, affirme qu'il y a des preuves de l'existence de Dieu au sens legique.

Y a-t-il dans la théodicée réductive des preuves de l'existence de Dieu au sens logique?

En caractérisant les méthodes de démonstration de l'existence de Dieu, appartenant à la théodicée réductive, nous avons distingué deux types de raisonnement. Le premier est le raisonnement présenté dans les point 1, 2 et 3. Le second est celui présenté dans les points A, B, et C. Le premier suit le schéma suivant:

Si Dieu existe, il faut reconnaître les thèses Tn. Il existe des raisons suffisantes pour reconnaître les thèses Tn, par conséquent la thèse sur l'existence de Dieu est vérifiée.

Il est facile de remarquer que nous avons affaire ici à un type de raisonnement qui s'appelle vérification et non démonstration.

Le schéma du second type de raisonnement est le suivant:

Les propositions Tn sont vraies (reconnues).

Si l'on admet l'existence de Dieu, il faut reconnaître les propositions Tn.

Donc probablement Dieu existe.

On voit que le raisonnement utilisé est une explication (clarification) et non une démonstration. D'où la conclusion que nous n'avons pas, dans la théodicée réductive, de preuves logiques de l'existence de Dieu.

Ya-t-il dans la théodicée réductive des preuves psychologiques de l'existence de Dieu?

Bien qu'il ne soit pas possible de démontrer de façon tout à fait certaine que Dieu existe, nous trouvons néanmoins de nombreux arguments indiquant que son existence est très probable, car le domaine en question explique bon nombre de problèmes; la théodicée réductive fournit donc des raisons pour une conviction fondée de la vérité de la thèse proclamant l'existence de Dieu. La théodicée réductive est par conséquent une preuve psychologique de l'existence de Dieu, bien que les preuves logiques de cette existence soient absentes.

Remarques finales

En résumant nos réflexions précédentes, on constate que la philosophie de l'être tout aussi bien que la théodicée réductive fournissent des preuves psychologiques de l'existence de Dieu. Dans la théodicée réductive il n'y a pas de preuves logiques de l'existence de Dieu. En principe, les preuves logiques sont également absentes dans la philosophie de l'être bien que, à titre d'exercice, certain élément de cette science puisse être présenté comme preuve logique de l'existence de Dieu. Car toute preuve logique est relati-

visée par les affirmations premières; dans la philosophie de l'être on vérifie ces "affirmations premières" en analysant la notion de l'être, créée à l'aide de la séparation des propositions existentielles, et c'est seulement à partir des affirmations ainsi vérifiées, que l'on conclut de façon déductive à l'existence de l'Etre Nécessaire, de Dieu.